

Rapport Annuel
2015

SOMMAIRE

- I. Rapport à l'Assemblée Générale
- II. Présentation de Hannibal Lease
- III. Réalisations du Secteur Leasing et de Hannibal Lease
- IV. Etats Financiers au 31-12-2015
- V. Business Plan 2016 - 2020
- VI. Gouvernance : Travaux du Conseil et des Comités
- VII. Eléments de Contrôle Interne
- VIII. Système d'Information
- IX. Politique Sociale et Effectif de la Société
- X. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes
- XI. Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XII. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XIII. Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- XIV. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

I. RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Messieurs les Actionnaires,

L'exercice 2015 fut celui de toutes les incertitudes pour l'économie Tunisienne et cela s'est traduit, au niveau de notre activité, par un manque de visibilité qui fut, par moments, difficile à gérer.

La Tunisie a connu la douleur des attentats, notamment le Bardo et Sousse, qui ont eu pour conséquence directe de mettre en difficulté un secteur touristique déjà en perte de vitesse depuis plusieurs années et ont malheureusement hypothéqué les chances de reprise vigoureuse de la croissance économique nationale.

Cependant et malgré cet environnement difficile, Hannibal Lease a pu assurer une croissance soutenue de son activité tout en limitant le coût du risque

Ainsi, l'exercice 2015 a enregistré un volume d'Approbatons de 373 8 MDT (+21 6%), des Mises En Force de 273 3 MDT (+16 7%) et un Encours de 426 5 MDT (+20 8%)

Le PNL enregistré est en croissance de 24.19% à 16 4 MDT

Les Créances Douteuses et Litigieuses ont atteint un volume de 25.7 MDT (+8%) et représentent 5 3% de nos engagements Elles sont couvertes par les Agios et Provisions à hauteur de 74 75%.

Ainsi, Hannibal Lease affiche un Résultat Net 2015 de 4.635 703 Dinars, en hausse de 48 33%.

Nous souhaitons maintenir notre part de marché en 2016 tout en veillant à maîtriser la qualité de nos actifs ainsi que le coût du risque Les conditions économiques sont toujours difficiles et le manque de visibilité continue à limiter l'investissement privé mais le produit leasing a pu maintenir sa compétitivité et son attractivité auprès de la PME et de la TPE particulièrement

Nous attendons une hausse du coût du risque en 2016 du fait de la croissance de nos encours ainsi que la faible croissance économique de la Tunisie.

Le Conseil d'Administration

II. PRESENTATION DE HANNIBAL LEASE

II 1 Informations Juridiques

Raison Sociale	Hannibal Lease S A.
Forme Juridique	Société Anonyme
Objet	Leasing
Date de Création	: 11-07-2001
Capital Souscrit et Libéré	: 28 700.000 Dinars Tunisiens
Adresse	: Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

II 2 Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration			
Membres	Qualité	Représenté par	Durée du mandat
Mohamed-Hechmi Djilani	Président	Lui même	2015 - 2017
Hedi Djilani	Administrateur	Lui même	2015 - 2017
Financiere Tunisienne S A.	Administrateur	Abdelkader Esseghaier	2015 - 2017
Investment Trust Tunisia S A.	Administrateur	Hatem Ben Aneur	2015 - 2017
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Mohamed Salah Frad	2015 - 2017
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed Fekih	2015 - 2017
YKH Holding	Administrateur	Aoitef Boubaker Jouirou	2015 - 2017
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Administrateur	Myriam Ben Abdennebi	2015 - 2017
Abderrazak Ben Ammar	Administrateur	Lui même	2015 - 2017
Ridha Ayed	Administrateur	Lui-même	2015 - 2017
Youssef Idani	Administrateur	Lui-même	2015 - 2017
Zouheir Besbes	Administrateur	Représentant des actionnaires Minoritaires	2015 - 2017
Direction			
Président Directeur Général	Mohamed Hechmi DJILANI		
Directeur General Ajoint	Rafik MOALLA		
Commissaires aux comptes			
Société	Adresse	Téléphone / Fax	Mandat
FINOR	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	71 728 450 - 71 728 405	2013 - 2015
Deloitte MS Louzir	Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	71 862 430 - 71 862 437	2015 - 2017

Règles Applicables à la Nomination et au Remplacement des Membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont définies par l'Article 13 des Statuts de Hannibal Lease :

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, les administrateurs sont désignés parmi les actionnaires ou parmi des tierces personnes.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

II. La durée de leurs fonctions est de trois ans au plus.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée ; ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

IV. En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Au cas où, l'approbation n'aura pas eu lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

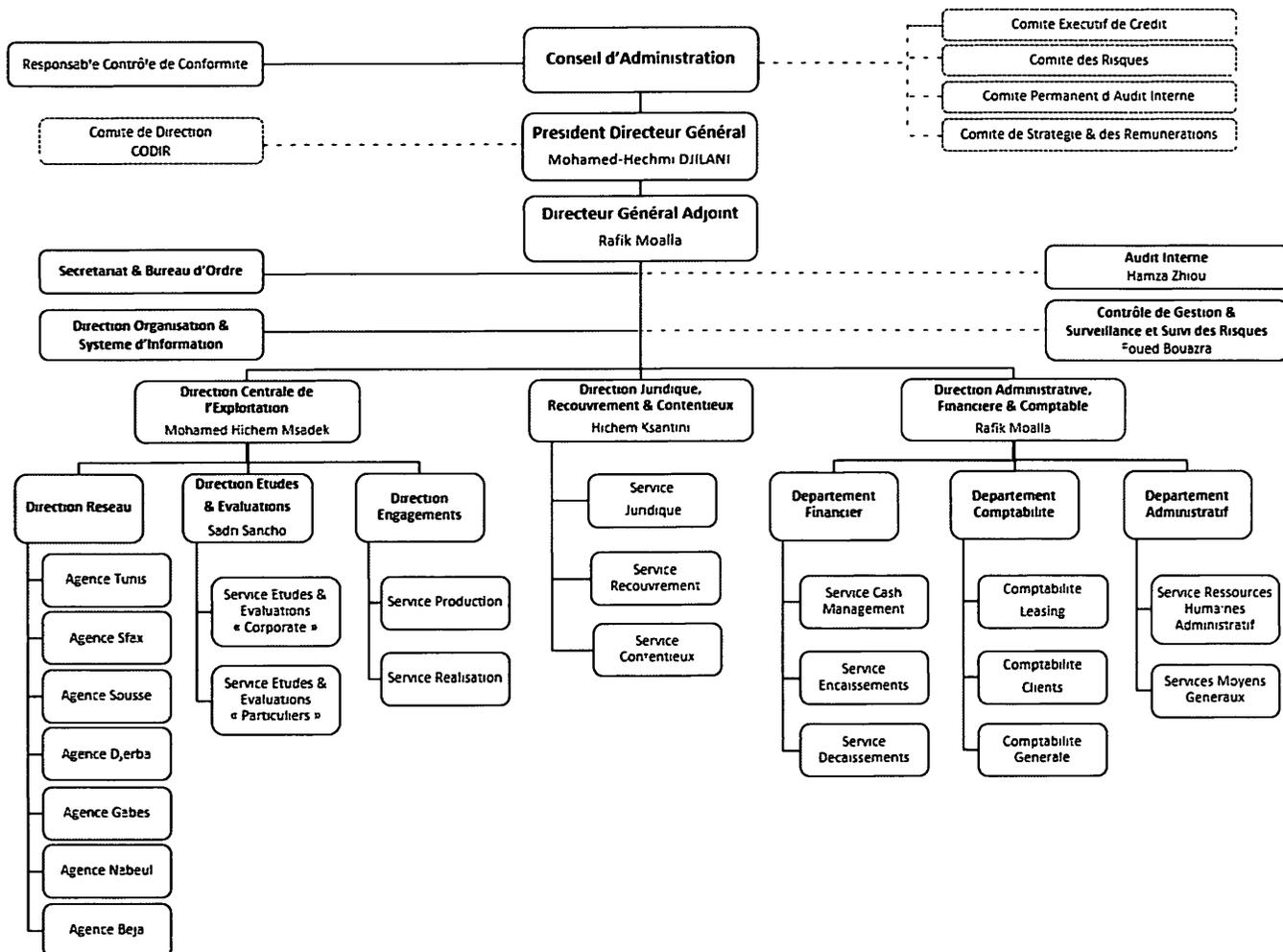
Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la convocation de l'Assemblée Générale, tout actionnaire, l'un ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

V. Tout administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou de membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de cinq ans au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif

II 3 Organigramme



II.4. Comportement boursier de l'action Hannibal Lease

II.4.1. Indicateurs Boursiers

Date d'introduction à la cote : 04 juillet 2013

Valeur nominale : 5,000 Dinars

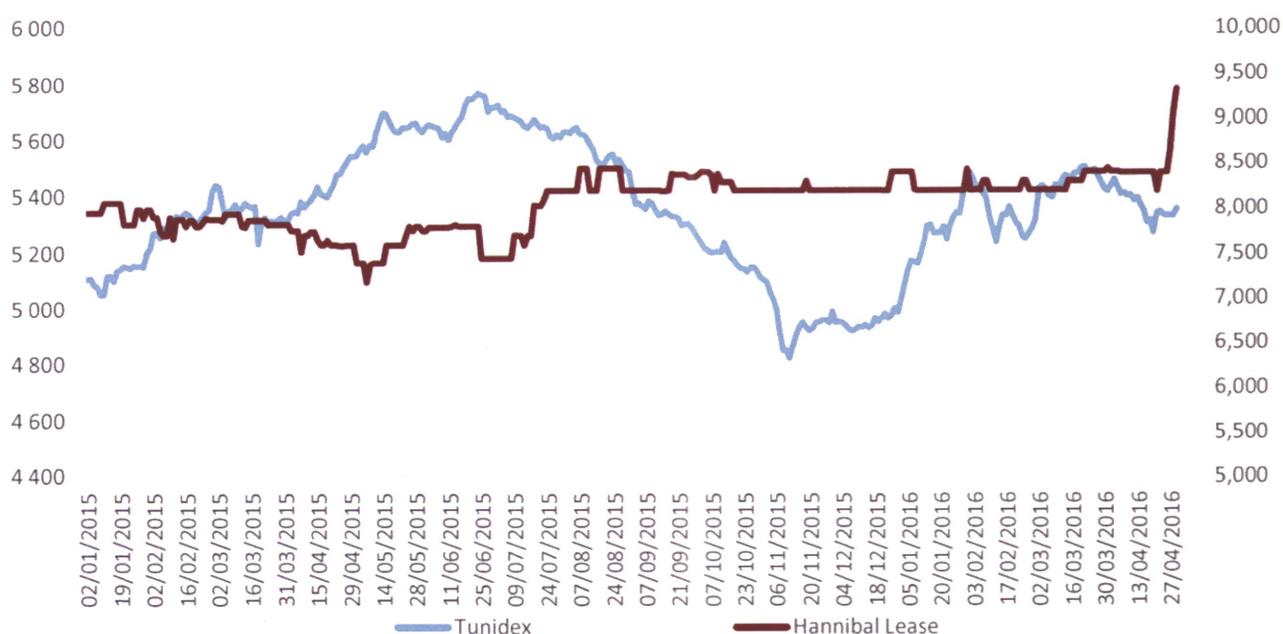
Cours d'introduction : 9,500 Dinars

Capitalisation boursière au 30-04-2016 : 53,5 Millions de Dinars

Cours plus bas ajusté : 6,790 Dinars

Cours plus haut ajusté : 11,100 Dinars

Evolution du comportement boursier du titre Hannibal Lease
entre le 01-01-2015 et le 30-04-2016



Désignation	2015	2014
Bénéfice par action (en Dinars)	0,808	0,544
Dividende par action (en Dinars)	0,410	0,350
Date de mise en paiement		25/06/2015
Nombre de titres admis	5 740 000	5 740 000
Nombre de titres traités	1 053 648	552 938
Cours fin de période	8,400	7,980
Capitalisation fin de période (en Millions de Dinars)	48,2	45,8
Dividende Yield	4,88%	4,39%
PER	10,40	14,66

II.4.2. Rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Article 19 (nouveau) (loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse.

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi.

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition.

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché.

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendrés.

II.4.3. Régulation du Cours Boursiers

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2014, soit un nombre de 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés au titre de l'exercice 2015 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit:

Actions Propres	Nombre	Montant (en Dinars)
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602
Achats de l'exercice	64 787	509 293
Cession de l'exercice	225 421	1 720 132
Complément d'Apport	-	12 529
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 décembre 2015, 0,003% de son capital social.

II.5 Structure du capital et droits de vote au 30-04-2016II.5.1 Structure du capital et des droits de vote au 30-04-2016

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	511	4 538 594	22 692 970	79,09%
Personnes Morales	39	4 021 765	20 108 825	70,08%
Ayant 3% et plus	5	3 327 579	16 637 895	57,99%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	561 301	2 806 505	9,78%
Public ayant au maximum 0,5%	26	132 885	664 425	2,32%
Personnes Physiques	472	516 829	2 584 145	9,01%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	258 818	1 294 090	4,51%
Public ayant au maximum 0,5%	468	258 011	1 290 055	4,50%
Actionnaires Etrangers	3	1 200 000	6 000 000	20,91%
Personnes Morales	3	1 200 000	6 000 000	20,91%
Ayant 3% et plus	2	1 040 000	5 200 000	18,12%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	160 000	800 000	2,79%
Public ayant au maximum 0,5%	-	-	-	-
Personnes Physiques	-	-	-	-
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Public ayant au maximum 0,5%	-	-	-	-
Total Actions en Circulation	514	5 738 594	28 692 970	100,00%
Actions Propres	1	1 406	7 030	
TOTAL GENERAL	515	5 740 000	28 700 000	

II.5.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30-04-2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	1 234 032	6 170 160	21,50%
Financière Tunisienne S.A.	1 026 250	5 131 250	17,88%
United Gulf Bank	640 000	3 200 000	11,15%
CTAMA	573 983	2 869 915	10,00%
Al Mal Investment Company	400 000	2 000 000	6,97%
MAE	292 450	1 462 250	5,10%
Amen Bank	200 864	1 004 320	3,50%
Total Général	4 367 579	21 837 895	76,11%

II.5.3. Capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de Direction au 30-04-2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	1 234 032	6 170 160	21,50%
Financière Tunisienne S.A.	1 026 250	5 131 250	17,88%
United Gulf Bank	640 000	3 200 000	11,15%
MAE	292 450	1 462 250	5,10%
Tunis International Bank TIB	160 000	800 000	2,79%
YKH Holding	96 750	483 750	1,69%
Hedi Djilani	20 042	100 210	0,35%
Mohamed Hechmi Djilani	13 790	68 950	0,24%
Abderrazak Ben Ammar	10 000	50 000	0,17%
Zouheir Besbes	600	3 000	0,01%
Ridha Ayed	0	0	0,00%
Youssef Idani	0	0	0,00%
Total Général	3 493 914	17 469 570	60,88%

II.5.4. Conditions d'Accès à l'Assemblée Générale

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts de Hannibal Lease.

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

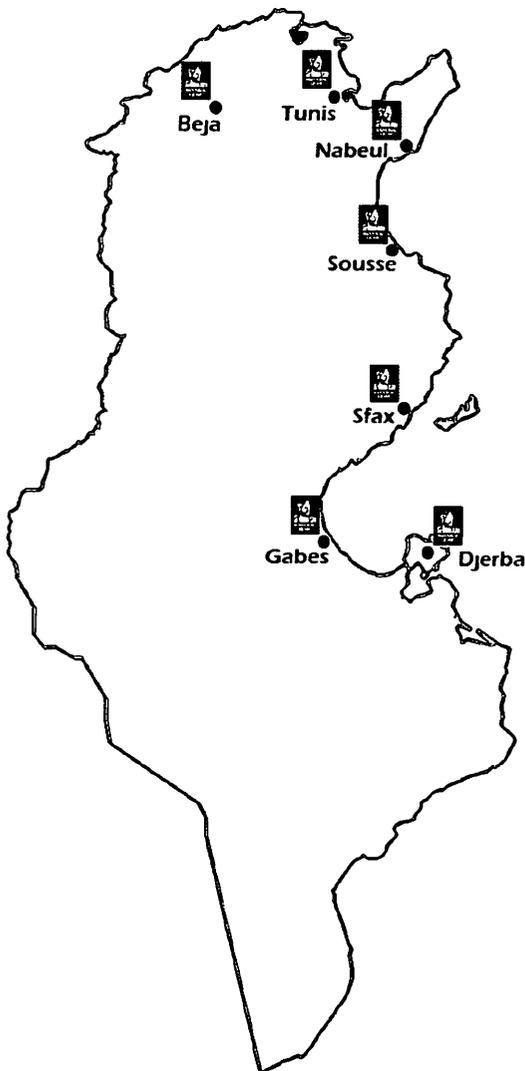
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Le formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

II 6 Réseau Commercial

Le réseau commercial de Hannibal Lease compte 7 agences.



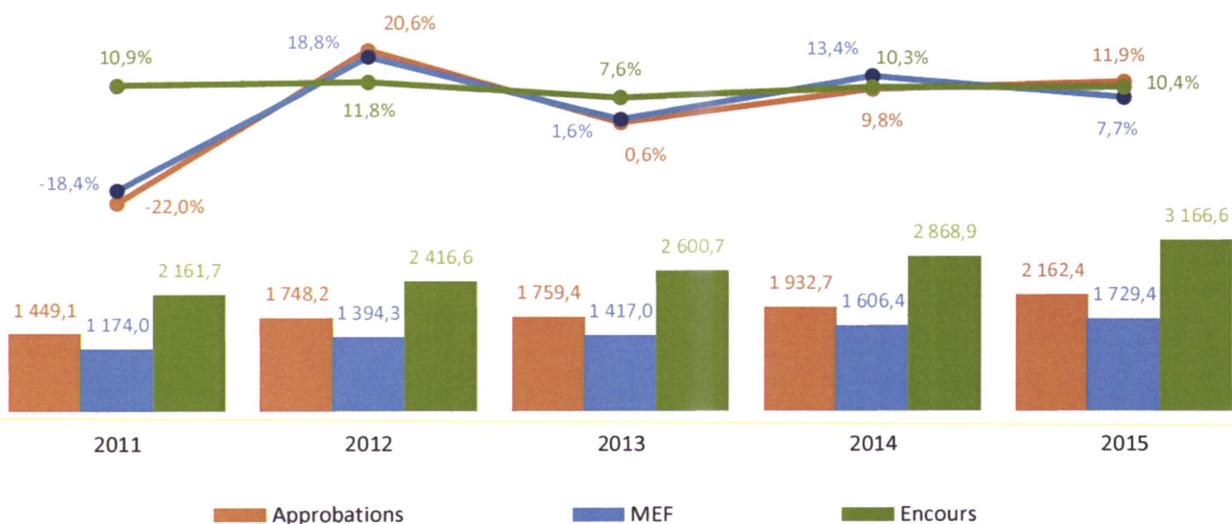
- Tunis** : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
- Beja** : Immeuble A - 1^{er} étage, Beja Garden, Route de Beja Nord, 9000 Beja
- Nabeul** : 39 Avenue Habib Bourguiba, Immeuble City Center, Bureau 3 - 3^{eme} étage, 8000 Nabeul
- Sousse** : Immeuble Les Tulipes, Avenue 14 Janvier, Route de Kantaoui, 4089 Sousse
- Sfax** : Avenue de Carthage, Immeuble Ribat El Medina, Escalier B, 5^{eme} étage - Appartement 504, Bab El Jebli, 3001 Sfax
- Djerba** : Avenue Habib Bourguiba, Espace Toumana, 1^{er} étage, Midoun, 4116 Djerba
- Gabes** : Avenue Salah Eddine Ayoubi, Zrig, 6072 Gabes

III. REALISATIONS DU SECTEUR LEASING ET DE HANNIBAL LEASE

III.1. Préambule

Comparé à 2014, la croissance de l'activité du Secteur Leasing a connu une évolution mitigée en 2015. En effet, les approbations se sont élevées à 2.162,4 MDT en 2015 soit en progression de 11,9% (contre + 9,8% en 2014). Les mises en forces se sont chiffrées à 1.729,4 MDT en 2015 soit en croissance de 7,7% (contre +13,4% en 2014). L'encours a atteint 3.166,6 MDT en 2015 soit en hausse de 10,4% (contre 10,3% en 2014).

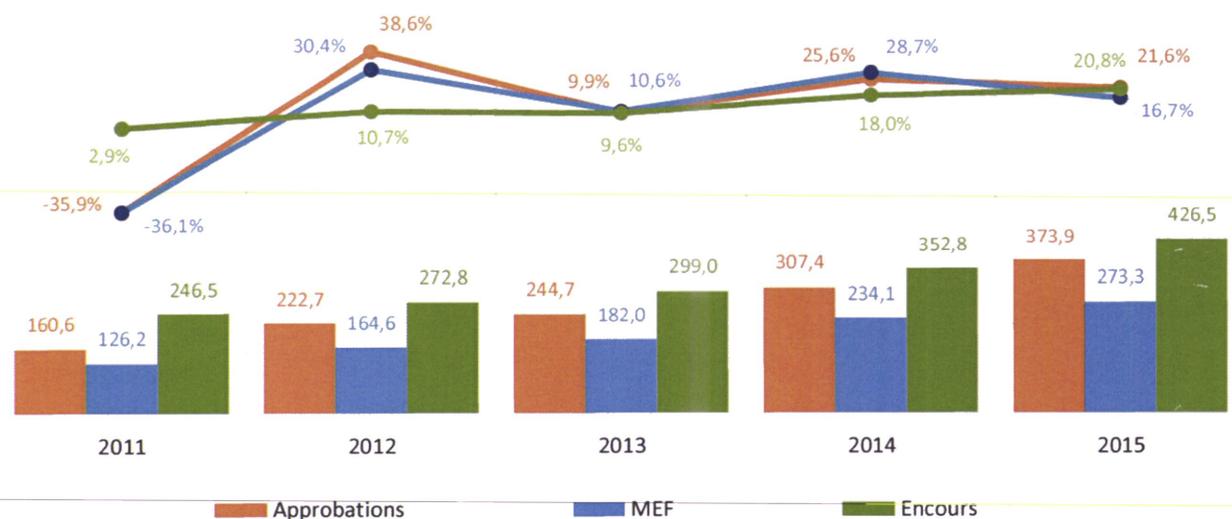
Evolution des Réalisations du Secteur Leasing (en MDT)



L'activité de Hannibal Lease a continué, en 2015, à surperformer celle du Secteur Leasing.

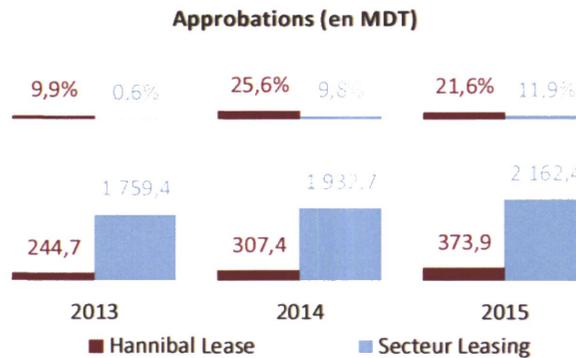
En effet, comparé à 2014, les approbations de Hannibal Lease se sont chiffrées en 2015 à 373,9 MDT en soit en croissance de 21,6%, ses mises en force se sont élevées à 273,3 MDT soit en progression de 16,7% et son encours a atteint 426,5 MDT soit en hausse de 20,8%.

Evolution des Réalisations de Hannibal Lease (en MDT)



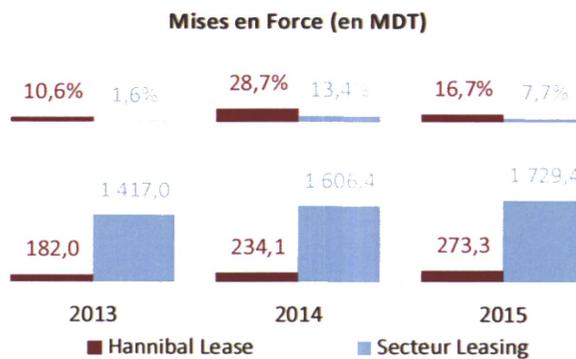
III.2. Les Approbations

Les approbations de Hannibal Lease sont passées de 307,4 MDT en 2014 à 373,9 MDT en 2015, enregistrant ainsi une croissance de 21,6% (contre 11,9% pour le Secteur Leasing). Le taux moyen des approbations s'est amélioré en 2015 pour atteindre 10,73%.



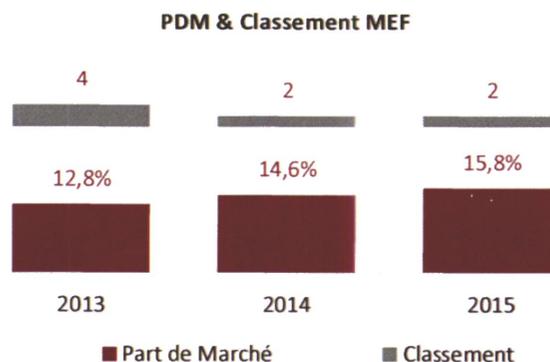
III.3. Les Mises en Force

Les mises en force de Hannibal Lease sont passées de 234,1 MDT en 2014 à 273,3 MDT en 2015, enregistrant ainsi une croissance de 16,7% (contre 7,7% pour le Secteur Leasing). Le taux moyen des mises en force s'est amélioré en 2015 pour atteindre 10,83%.



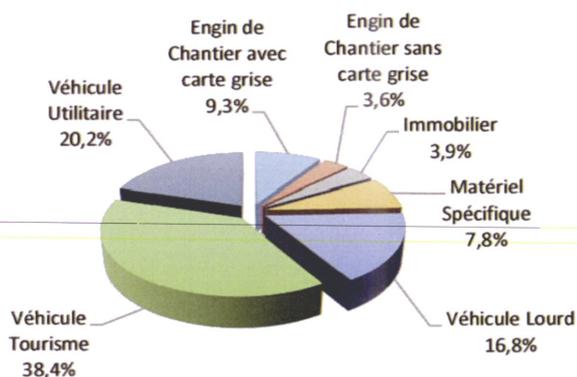
Au terme de l'année 2015, 4.770 contrats ont été mis en force et le contrat moyen s'est élevée à 57,3 mille Dinars.

La part de marché de Hannibal Lease exprimée en termes de mises en force s'est appréciée de 1,2 points en 2015 pour atteindre 15,8%, ce qui la positionne 2^{ème} plus important opérateur du Secteur Leasing.



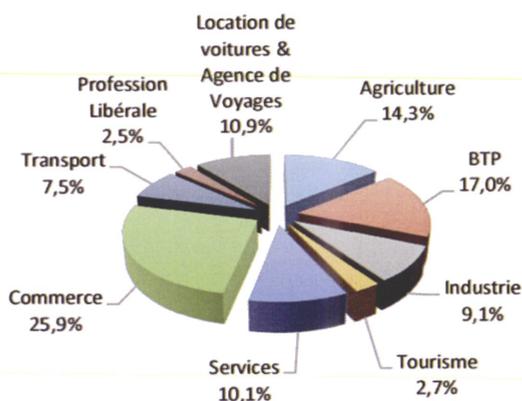
Le matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) a représenté 84,0% du total des mises en force (soit 229,6 Millions de Dinars) en 2015. Viennent ensuite les mises en force portant sur le matériel spécifique et l’immobilier avec des parts respectives de 10,6% et de 5,4%.

Répartition des Mises en Force par Type de Matériel



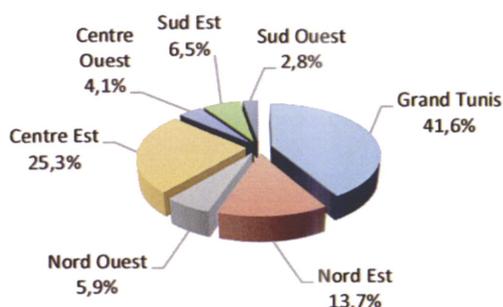
Le secteur des services (commerce compris) a représenté 46,1% du total des mises en force (soit 125,9 MDT) en 2015. Viennent ensuite le secteur du BTP et de l’Agriculture avec des parts respectives de 17,0% et de 14,3%.

Répartition des Mises en Force par Activité



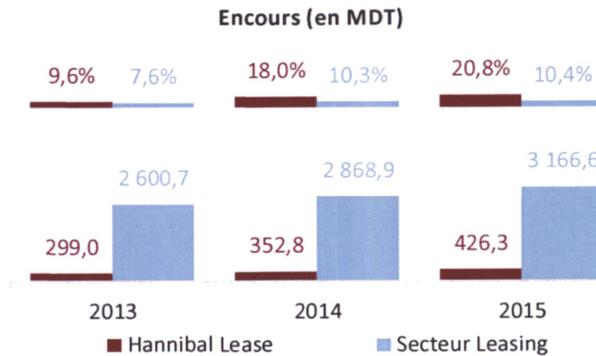
Les mises en force du Grand Tunis ont atteint 113,7 MDT soit 41,6% du total des mises en force en 2015. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 25,3% et 13,7% du total des mises en force.

Répartition des Mises en Force par Région



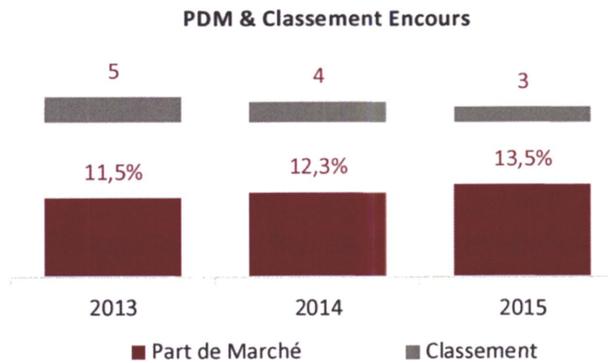
III.4. L'Encours

L'encours de Hannibal Lease est passé de 352,8 MDT à fin 2014 à 426,5 MDT à fin 2015, enregistrant ainsi une croissance de 20,8% (contre 10,4% pour le Secteur Leasing).

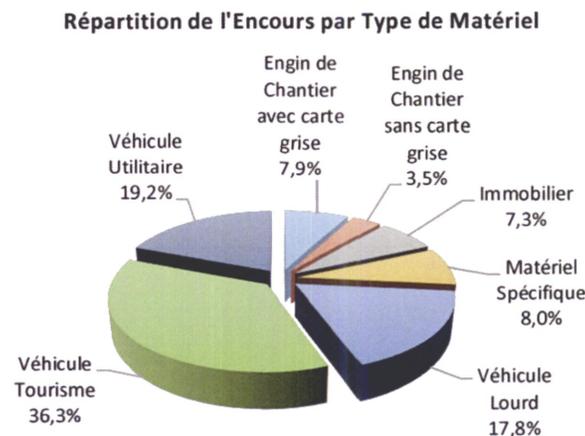


Au terme de l'année 2015, 13.487 contrats sont en vie et l'encours moyen par contrat s'est élevée à 31,6 mille Dinars.

La part de marché de Hannibal Lease en termes d'encours s'est appréciée de 1,2 points en 2015 pour atteindre 13,5% en fin d'année, ce qui la positionne 3^{ème} plus important opérateur du Secteur Leasing.

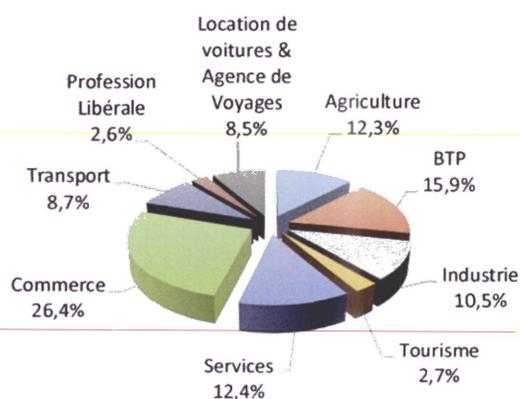


L'encours du matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) représente 81,2% de l'encours global soit 346,35 Millions de Dinars en 2015. Viennent ensuite les mises en force portant sur le matériel spécifique et l'immobilier avec des parts respectives de 11,5% et de 7,3%.



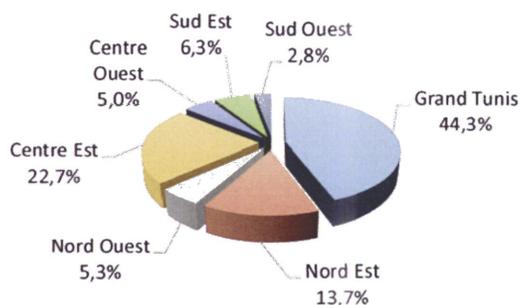
L'encours du secteur des services (commerce compris) représente 50,1% de l'encours global (soit 213,4 MDT) en 2015. Viennent ensuite le secteur du BTP et de l'Agriculture avec des parts respectives de 15,9% et de 12,3%.

Répartition de l'Encours par Activité



L'encours relatif au Grand Tunis a atteint 188,9 MDT soit 44,3% de l'encours global en 2015. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 22,7% et 13,7% de l'encours global

Répartition de l'Encours par Région



IV. ETATS FINANCIERS AU 31-12-2015IV 1 Actifs, Passifs et Capitaux Propres

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014	Variation
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	7 240 908	3 506 061	106,5%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	427 937 789	350 684 452	22,0%
Portefeuille-titres de placement	2 406 741	1 256 783	91,5%
Portefeuille d'investissement	7 313 289	5 556 951	31,6%
Valeurs Immobilisées	9 491 162	3 664 728	159,0%
Autres actifs	5 949 830	2 894 116	105,6%
TOTAL DES ACTIFS	460 339 719	367 563 091	25,2%
PASSIFS			
Concours bancaires	1 254 018	2 349 967	-46,6%
Dettes envers la clientèle	5 685 303	4 586 936	23,9%
Emprunts et dettes rattachées	365 028 023	289 261 943	26,2%
Fournisseurs et comptes rattachés	35 781 641	22 828 474	56,7%
Autres passifs	2 822 545	2 605 124	8,3%
TOTAL DES PASSIFS	410 571 529	321 632 443	27,7%
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	28 700 000	28 700 000	0,0%
Réserves	4 663 524	4 390 508	6,2%
Prime d'émission	8 830 000	8 830 000	0,0%
Actions propres	-1 292	-1 199 602	-99,9%
Résultats reportés	2 940 255	2 084 392	41,1%
Résultat de l'exercice	4 635 703	3 125 350	48,3%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	49 768 190	45 930 648	8,4%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	460 339 719	367 563 091	25,2%

IV.2. Etat de Résultats

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	39 641 130	32 099 540	23,5%
Intérêts et charges assimilées	-23 671 235	-19 066 695	24,1%
Produits des placements	421 147	161 482	160,8%
Autres produits d'exploitation	27 452	26 145	5,0%
PRODUITS NETS	16 418 494	13 220 473	24,2%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	4 520 993	3 991 089	13,3%
Dotations aux amortissements	575 730	608 286	-5,4%
Autres charges d'exploitation	2 646 892	2 639 352	0,3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 743 615	7 238 727	7,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	8 674 879	5 981 745	45,0%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 778 299	1 885 084	47,4%
Dotations nettes aux autres provisions	224 834	168 888	33,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 671 746	3 927 774	44,4%
Autres pertes ordinaires	-1 400	-40 182	-96,5%
Autres gains ordinaires	95 287	67 342	41,5%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	5 765 633	3 954 934	45,8%
Impôts sur les bénéfices	-1 129 930	-829 584	36,2%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 635 703	3 125 350	48,3%

IV 3. Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	274 763 616	245 897 922	11,7%
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-305 257 753	-267 351 139	14,2%
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 913 076	-6 267 514	26,3%
Intérêts payés	-22 505 609	-17 278 404	30,3%
Impôts et taxes payés	-2 212 877	-891 264	148,3%
Autres flux liés à l'exploitation	-1 416 947	238 681	-693,7%
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-64 542 645	-45 651 717	41,4%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 436 227	-522 841	366,0%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	79 600	66 773	19,2%
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 756 338	-1 987 861	-11,6%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-4 112 964	-2 443 929	68,3%
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-509 293	-1 199 602	-57,5%
Encaissements suite à la cession d'actions propres	1 720 132	0	
Dividendes et autres distributions	-2 009 000	-1 722 000	16,7%
Encaissements provenant des emprunts	596 250 000	461 280 000	29,3%
Remboursements d'emprunts	-521 965 433	-413 953 423	26,1%
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	73 486 406	44 404 975	65,9%
Variation de trésorerie	4 830 796	-3 690 670	-230,9%
Trésorerie au début de l'exercice	1 156 095	4 846 765	-76,1%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 986 891	1 156 095	417,9%

IV.4. Etat des Engagements Hors Bilan

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014	Variation
Engagements Donnés	89 232 704	52 189 934	71,0%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	38 125 594	20 780 023	83,5%
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	51 107 110	31 409 911	62,7%
Engagements Reçus	875 331 580	758 718 987	15,4%
Cautions reçues	273 601 046	259 715 241	5,3%
Avals reçus	0	4 250 000	
Garanties reçues	1 003 274	1 003 274	0,0%
Intérêts à échoir sur contrats actifs	70 160 635	53 613 652	30,9%
Valeurs des biens objets de leasing	530 566 625	440 136 820	20,5%
Engagements réciproques	3 000 000	7 008 121	-57,2%
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	7 000 000	-57,1%
Effets escomptés sur la clientèle	0	8 121	-100,0%

IV 5 Tableau de Mouvements des Capitaux Propres

En Dinars	Capital social	Reserve legale	Reserve pour reinvestissement	Prime d'émission	Resultats reportés	Actions propres	Complement d'Apport	Resultat de l'exercice	Total
Solde au 31 decembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	-	-	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numeraire, approuvee par l'A G E du 17 avnl 2013	8 700 000			7 830 000					16 530 000
Affectations approuvees par l'A G O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084			(2 804 155)	-
Dividendes verses sur le benefice de 2012					(1 400 000)				(1 400 000)
Resultat de l'exercice 2013								2 423 622	2 423 622
Solde au 31 decembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvees par l'A G O du 9 juin 2014		200 337			2 223 285			(2 423 622)	-
Dividendes verses sur le benefice de 2013					(1 722 000)				(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)			(1 199 602)
Resultat de l'exercice 2014								3 125 350	3 125 350
Solde au 31 decembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvees par l'A G O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
Dividendes verses sur le benefice de 2014					(2 009 000)				(2 009 000)
Rachat d'actions propres						(509 293)			(509 293)
Cession d'actions propres						1 707 603	12 529	4 635 703	1 720 132
Resultat de l'exercice 2014								0	4 635 703
Solde au 31 decembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190

Dispositions statutaires en matière d'affectation des résultats

L'affectation des résultats est définie par l'Article 32 des Statuts de Hannibal Lease .

- Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice
- La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social
- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit
 - Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social ;
 - La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
 - Les réserves et fonds que l'Assemblée Générale juge convenable leur constitution.
- L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
- Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer
- La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

IV.6. Portefeuille d'Investissement et Portefeuille Titres de Placement

IV.6.1. *Portefeuille d'Investissement*

En Dinars	Situation au 31/12/2015							
	Nombre d'actions détenues	% détention	Nominal de l'action	Montant souscrit	Montant souscrit et non libéré	Montant souscrit et libéré	Provisions	Valeur Nette Comptable
Titres de Participation								
- Amilcar LLD	12 395	99,16%	100	1 239 500		1 239 500		1 239 500
- Immobilière ECHARIFA	23 104	26,56%	100	2 200 000		2 200 000		2 200 000
- Société NIDA	2 606 011	19,74%	1	2 606 011		2 606 011		2 606 011
- Société Eclair Prym	6 000	24,00%	100	600 000		600 000		600 000
Total Titres de Participation				6 645 511	0	6 645 511	0	6 645 511
Titres Immobilisés								
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	100	1,57%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	100	0,18%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	0,52%	100	11 112		11 112		11 112
- Les Sables du Centre	500	16,67%	100	50 000		50 000		50 000
Total Titres Immobilisés				81 112	0	81 112	0	81 112
Total Titres de Participations + Titres Immobilisés				6 726 623	0	6 726 623	0	6 726 623
Avances sur acquisitions de Titres NIDA								586 666
Total Titres d'Investissement								7 313 289

IV.6.2. *Portefeuille Titres de Placement*

En Dinars	Situation au 31/12/2015		
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net
- Actions cotées	1 656 321	307 480	1 348 841
- Titres SICAV	1 057 899	0	1 057 899
Portefeuille Titres de Placement	2 714 220	307 480	2 406 741

La situation du portefeuille actions cotées au 31/12/2015 est présentée dans le tableau suivant :

Libellé	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Valeur nominale	Coût d'acquisition / unitaire	Coût d'acquisition total	Provision	Valeur Nette au 31/12/2015
CARTHAGE CEMENT	79 312	0,046%	1,000	2,893	229 412	(153 988)	75 424
SAH	38 500	0,105%	1,000	7,792	250 002		250 002
TUNIS RE	10 000	0,067%	5,000	10,090	100 900	(13 357)	87 543
TUNIS RE NS 2015	3 333	0,067%	7,800	7,800	25 997		25 997
TAWASOL	272 728	0,253%	1,000	1,100	300 001	(92 463)	207 538
DELICE HOLDING	34 247	0,062%	10,000	14,600	500 006	(47 672)	452 334
UADH	38 462	0,104%	6,500	6,500	250 003		250 003
TOTAL					1 656 321	(307 480)	1 348 841

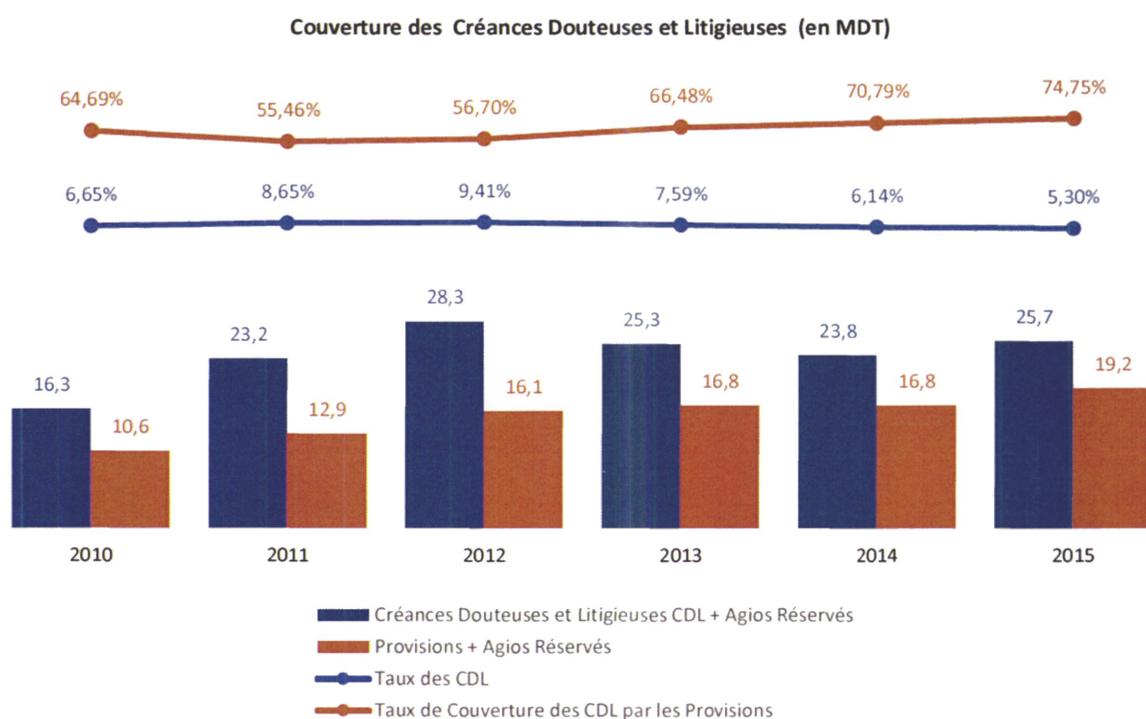
IV 7 Tableau Récapitulatif des Engagements au 31-12-2015

En Dinars	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	362 729 370	49 818 857	1 211 351	531 515	12 170 971	426 462 064
Impayés	1 658 702	6 131 734	267 519	543 457	11 715 619	20 317 031
Contrats en instance de mise en force	4 600 759	222 803	-	-	-	4 823 562
CREANCES LEASING	368 988 830	56 173 394	1 478 870	1 074 972	23 886 589	451 602 656
Avances reçues (*)	(4 894 417)	(911)	(663)	2 548	(780 765)	(5 679 303)
ENCOURS GLOBAL	364 094 414	56 172 482	1 478 208	1 072 425	23 105 824	445 923 352
ENGAGEMENTS HORS BILAN	34 562 290	3 563 303	-	-	-	38 125 594
TOTAL ENGAGEMENTS	398 656 704	59 735 785	1 478 208	1 072 425	23 105 824	484 048 946
Produits réservés	-	-	(27 533)	(29 774)	(1 046 513)	(1 103 820)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 358)	(2 272)	(7 730 365)	(7 740 995)
Provisions sur impayés	-	-	(36 646)	(208 422)	(10 051 988)	(10 297 056)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(35 312)	(35 312)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(72 537)	(240 468)	(18 864 178)	(19 177 182)
ENGAGEMENTS NETS	398 656 704	59 735 785	1 405 671	831 957	4 241 646	464 871 764
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2015			0,31%	0,22%	4,77%	5,30%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			6,14%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015			4,91%	22,42%	81,64%	74,75%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			70,79%			

IV.8. Tableau de détermination des fonds propres et du ratio de couverture des risques au 31-12-2015

<i>En Dinars</i>	Engagement brut	Agios réservés	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
Engagement du Bilan						
Crédits à la clientèle						
Opérations de leasing mobilier	414 476 812	996 770	16 920 412	396 559 631	100%	396 559 631
Opérations de leasing immobilier	31 446 541	107 050	1 152 951	30 186 540	50%	15 093 270
Ajustement risques encourus						829 927
Crédits accordés au personnel						
Crédits au personnel destinés à l'habitat	587 320			587 320	50%	293 660
Crédits au personnel hors l'habitat	470 144			470 144	100%	470 144
Cautionnements versés	38 500			38 500	100%	38 500
Portefeuille titres	7 313 289		-	7 313 289	100%	7 313 289
Titres de transactions et de placement	2 714 220		307 480	2 406 741	100%	2 406 741
Placement auprès des banques	0			0	20%	0
Immobilisations nettes des amortissements	9 741 162		250 000	9 491 162	100%	9 491 162
Autres actifs	771 113		77 213	693 900	100%	693 900
Liquidités	7 240 908			7 240 908	20%	1 448 182
Engagements hors bilan						
Opérations de leasing mobilier	35 902 000			35 902 000	100%	35 902 000
Opérations de leasing immobilier	2 223 594			2 223 594	50%	1 111 797
Risques encourus						471 652 201
Fonds propres nets						72 057 278
Ratio de solvabilité de 2015						15,28%
Ratio de solvabilité de 2014						12,18%
Fonds propres nets de base						46 438 185
Fonds propres nets de base / risques encourus 2015						9,85%
Fonds propres nets de base / risques encourus 2014						11,66%

IV.9. Couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par les Provisions



IV.10. Evènements Postérieurs à la Clôture

Le Conseil d'Administration atteste de l'inexistence d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport a été établi.

V. BUSINESS PLAN 2016 - 2020

V.1. Hypothèses retenues pour le Business Plan

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019	31 Décembre 2020
Mises en Force de l'Année	287 000 000	307 000 000	328 000 000	352 000 000	376 000 000
Radiation de Créances	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Encours nets des créances radiées au 31/12 (1)	491 599 621	539 022 158	562 974 544	563 826 558	584 700 303
Créances Accrochés au 31/12 (2)	26 986 554	28 541 732	30 203 896	31 857 010	33 601 226
Impayés Nets au 31/12 (3)	21 181 888	22 159 477	23 190 559	24 217 116	25 289 224
Total Engagements au Bilan au 31/12 (4) = (1) + (3)	513 481 509	561 881 635	586 865 103	588 743 674	610 689 527
Contrats en Instance de Mise en Force (5)	2 343 651	2 630 000	2 810 000	3 020 000	3 230 000
Avances reçues (6)	-4 687 303	-5 260 000	-5 620 000	-6 040 000	-6 460 000
Engagements Hors Bilan (7)	25 780 164	28 930 000	30 910 000	33 220 000	35 530 000
Total Engagements au 31/12 (8) = (1) + (3) + (5) + (6) + (7)	536 218 021	587 481 635	614 265 103	618 243 674	642 289 527
Taux des Créances Accrochés (9) = (2) / (8)	5,03%	4,86%	4,92%	5,15%	5,23%
Provisions Constituées Année n-1 (10)	18 073 362	19 586 053	21 346 427	23 227 169	25 103 584
Dotations Provisions Flat (11)	2 512 691	2 760 374	2 880 741	2 876 416	2 979 715
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (12)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Provisions Constituées Année n (13) = (10) + (11) - (12)	19 586 053	21 346 427	23 227 169	25 103 584	27 083 299
Agios Réservés Année n -1 (14)	1 103 820	1 213 820	1 343 820	1 473 820	1 603 820
Variation Agios Réservés (15)	110 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Agios Réservés Année n (16) = (14) + (15)	1 213 820	1 343 820	1 473 820	1 603 820	1 733 820
Provisions Constituées + Agios Réservés Année n (17) = (13) + (16)	20 799 873	22 690 247	24 700 988	26 707 404	28 817 119
Taux de Couverture des Créances Accrochées (18) = (17) / (2)	77,07%	79,50%	81,78%	83,84%	85,76%

V 2 Actifs, Passifs et Capitaux Propres

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019	31 Décembre 2020
ACTIFS					
Liquidités et équivalents de liquidités	804 684	890 021	896 686	934 016	560 407
Creances sur la clientèle, opérations de leasing	491 876 406	537 908 199	560 379 620	559 741 031	579 044 483
Portefeuille-titres de placement	2 406 741	2 406 741	2 406 741	2 406 741	2 406 741
Portefeuille d'investissement	14 635 200	14 635 200	17 635 200	22 756 193	25 756 193
Valeurs Immobilisées	13 754 324	17 931 763	17 266 695	16 594 350	16 003 452
Autres actifs	4 770 567	3 020 280	3 033 304	2 976 074	3 112 407
TOTAL DES ACTIFS	528 247 922	576 792 204	601 618 246	605 408 405	626 883 683
PASSIFS					
Concours bancaires					
Dettes envers la clientèle	4 687 303	5 260 000	5 620 000	6 040 000	6 460 000
Emprunts et dettes rattachées	443 980 692	479 664 548	497 955 724	494 515 043	509 357 816
Fournisseurs et comptes rattachés	20 992 172	23 625 816	25 242 792	27 129 264	29 015 736
Autres passifs	4 631 783	9 340 951	9 075 395	9 327 564	9 255 547
TOTAL DES PASSIFS	474 291 950	517 891 315	537 893 912	537 011 871	554 089 098
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	28 700 000	28 700 000	28 700 000	28 700 000	28 700 000
Réserves	5 029 793	5 598 975	6 386 944	10 376 687	14 700 553
Prime d'émission	8 830 000	8 830 000	8 830 000	8 830 000	8 830 000
Actions propres					
Complement d'apport	12 529	12 529	12 529	12 529	12 529
Resultats reportés	4 843 761	8 231 468	12 101 416	12 648 118	12 709 452
Resultat de l'exercice	6 539 890	7 527 917	7 693 446	7 829 200	7 842 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	53 955 972	58 900 889	63 724 335	68 396 535	72 794 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	528 247 922	576 792 204	601 618 247	605 408 405	626 883 683

V.3. Etat de Résultats

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019	31 Décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Intérêts et produits assimilés de leasing	49 085 592	55 032 731	59 072 596	60 326 208	61 323 960
Intérêts et charges assimilées	-29 906 705	-33 950 735	-36 129 508	-36 707 949	-37 278 661
Produits des placements	235 880	539 200	556 464	577 714	992 447
Autres produits d'exploitation	28 825	30 266	31 779	213 368	239 787
PRODUITS NETS	19 443 591	21 651 461	23 531 331	24 409 340	25 277 533
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	4 973 092	5 420 670	5 908 531	6 440 298	7 019 925
Dotations aux amortissements	486 839	562 562	955 067	912 345	880 899
Autres charges d'exploitation	2 780 000	2 920 000	2 940 000	3 090 000	3 240 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	8 239 931	8 903 232	9 803 598	10 442 643	11 140 824
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	11 203 660	12 748 229	13 727 733	13 966 697	14 136 710
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 953 798	3 238 333	3 382 047	3 387 159	3 512 402
Dotations nettes aux autres provisions	75 000	100 000	125 000	150 000	175 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 174 862	9 409 896	10 220 686	10 429 538	10 449 308
Autres pertes ordinaires					
Autres gains ordinaires					
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	8 174 862	9 409 896	10 220 686	10 429 538	10 449 308
Impôts sur les bénéfices	-1 634 972	-1 881 979	-2 527 240	-2 600 338	-2 607 258
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6 539 890	7 527 917	7 693 446	7 829 200	7 842 050

NB : Le Taux d'imposition passe de 20% à 35% à compter de l'exercice 2018.

V 4 Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019	31 Décembre 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Encaissements reçus des clients	312 223 248	363 322 500	419 069 446	475 166 874	480 968 694
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-338 772 864	-347 346 356	-372 303 024	-399 393 528	-426 753 528
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 549 645	-8 153 405	-8 685 030	-9 390 048	-10 162 033
Intérêts payés	-25 885 822	-31 769 101	-34 928 161	-36 291 962	-37 199 163
Impôts et taxes payés	-1 435 603	-2 487 322	-14 513 415	-18 414 943	-16 285 430
Autres flux liés à l'exploitation	263 631	569 352	588 235	791 032	1 232 732
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-61 157 055	-25 864 332	-10 771 949	12 467 425	-8 198 729
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles corporelles et incorporelles	-8 598 788	-4 740 000	-290 000	-240 000	-290 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-7 321 912		-3 000 000	-5 120 993	-3 000 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières					
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-15 920 700	-4 740 000	-3 290 000	-5 360 993	-3 290 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Encaissements suite à l'émission d'actions					
Décaissements suite au rachat d'actions propres					
Encaissements suite au cession d'actions propres	1 292				
Dividendes et autres distributions	-2 353 400	-2 583 000	-2 870 000	-3 157 000	-3 444 000
Encaissement provenant des emprunts	617 000 000	544 500 000	505 000 000	499 500 000	517 500 000
Remboursement d'emprunts	-542 752 343	-511 227 331	-488 061 386	-503 412 102	-502 940 879
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	71 895 549	30 689 669	14 068 614	-7 069 102	11 115 121
Variation de trésorerie	-5 182 206	85 337	6 665	37 330	-373 609
Trésorerie au début de l'exercice	5 986 890	804 684	890 021	896 686	934 016
Trésorerie à la clôture de l'exercice	804 684	890 021	896 686	934 016	560 407

VI. GOUVERNANCE

Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2015 (en application de l'article 39 de la BCT N°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

La gouvernance de Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer :

- L'indépendance des organes de contrôle,
- La composition optimale du Conseil d'Administration,
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration,
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux,
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires,
- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

VI.1. Le Code de Gouvernance

La gouvernance de Hannibal Lease se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son dispositif de management des risques, et qui garantissent les équilibres fondamentaux de l'établissement, son intérêt social et sa performance durable et partenariale. Ces principes sont consignés dans un code de gouvernance dont l'objectif est d'instaurer une bonne gouvernance au sein de Hannibal Lease, basée sur la transparence et la responsabilité, ce qui renforce la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds dans les sociétés et profite aux actionnaires et aux salariés de l'établissement.

Principe 1 : Hannibal Lease adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease est dirigée par un Conseil d'Administration collégial. Le rôle du Conseil d'Administration est de viser le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies dans les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit ses responsabilités, ses obligations, sa composition et son fonctionnement dans les limites fixées par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est organisé de manière à permettre l'exécution efficace de ses tâches. Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés. Le Conseil d'Administration veille à ce que le leadership, les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Le Conseil d'Administration décide de la structure du management exécutif et détermine les pouvoirs et les obligations qui sont confiés au management exécutif et procède à l'examen et au contrôle des performances du management exécutif et la réalisation de la stratégie de la société.

Principe 2 : Hannibal Lease se dote d'un Conseil d'Administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires sont comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités. La composition du Conseil d'Administration assure que les décisions soient prises dans l'intérêt social.

Une grande partie du Conseil d'Administration est constituée d'administrateurs non exécutifs et au moins deux d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères de la circulaire BCT N°2011-06.

Principe 3 : Tous les administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Dans les prises de décisions, l'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs. Les administrateurs veillent à obtenir des informations détaillées et adéquates et à en prendre connaissance de manière approfondie afin d'acquiescer et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires l'entreprise

Chaque administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société. Les transactions entre la société et ses administrateurs sont conclues aux conditions normales de marché.

Le Conseil d'Administration établit une politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration prend toutes les mesures nécessaires et utiles en vue d'une application effective et efficace des règles belges en matière d'abus de marché.

Principe 4 : La Société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres

Le Comité des Nominations et des Rémunérations recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration ou pour tout poste de l'encadrement supérieur. Celui-ci propose ensuite la nomination ou la réélection à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour toute nouvelle nomination d'administrateur, une évaluation est faite des compétences, des connaissances et de l'expérience existantes et nécessaires au sein du Conseil d'Administration et, sur la base de cette évaluation, une description du rôle, ainsi que des compétences, des connaissances et de l'expérience requises est élaborée.

Le Président veille à ce que les nouveaux administrateurs reçoivent une formation initiale adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration en ce compris celles de sa stratégie, de ses valeurs, de sa gouvernance, de ses défis en termes d'activités, de ses politiques clés, de ses finances, de son dispositif de management des risques et de système de Contrôle Interne.

L'évaluation régulière par le Conseil d'Administration de sa propre efficacité a pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société. Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte des changements de circonstances.

Principe 5 : Le Conseil d'Administration constitue des comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Hannibal Lease a mis en place, conformément à la réglementation en vigueur, quatre Comités à savoir :

- Le Comité Permanent d'Audit Interne,
- Le Comité des Risques,
- Le Comité Exécutif de Crédit,
- Le Comité des Nominations et de Rémunérations.

Le président du Conseil d'Administration veille à ce que le Conseil d'Administration nomme les membres et le président de chaque Comité. Chaque comité comprend au moins trois membres. La durée du mandat comme membre d'un comité n'excède pas celle du mandat d'administrateur.

La composition concrète d'un Comité tient compte des besoins et qualifications nécessaires pour le fonctionnement optimal du Comité. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne qui n'en fait pas partie.

Les Comités émanant du Conseil d'Administration sont habilités à demander des conseils professionnels externes aux frais de la société après en avoir informé le président du Conseil d'Administration

Principe 6 : Le Société définit une structure claire de management exécutif

Le Conseil d'Administration arrête, en concertation étroite avec le Président Directeur Général, le règlement d'ordre intérieur du management exécutif, en ce compris ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs, sa composition et son mode de fonctionnement.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste le Conseil d'Administration pour la nomination et le plan de succession du Président Directeur Général et des autres membres du management exécutif. Le Conseil d'Administration confie au management exécutif les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et obligations.

Des procédures claires existent pour les points suivants:

- Proposition par le management exécutif de décisions à prendre par le Conseil d'Administration,
- Prise de décisions par le management exécutif,
- Rapport au Conseil d'Administration sur les décisions clés prises par le management exécutif,
- Évaluation du Président Directeur Général et des autres membres du management exécutif.

Principe 7 : Le Société rémunère les administrateurs et les managers exécutifs de manière équitable et responsable

Le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le Conseil d'Administration. La société établit un rapport de rémunération préparé par la Comité des Nominations et des Rémunérations. Aucun individu ne peut décider de sa propre rémunération. Le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux dirigeants de Hannibal Lease est publié dans le rapport de rémunération. Cette information est ventilée comme suit:

- (a) rémunération de base,
- (b) rémunération variable : tout bonus avec indication des modalités de paiement de cette rémunération variable,
- (c) pension : les montants versés pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport annuel, avec une explication des plans de pension applicables, et
- (d) les autres composantes de la rémunération, telles que le coût ou la valeur monétaire de la couverture d'assurances et avantages en nature, avec une explication des caractéristiques des principales composantes.

Le Conseil d'Administration approuve les contrats de nomination du Président Directeur Général et des autres managers exécutifs après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Principe 8 : Hannibal Lease engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

Hannibal Lease assure un traitement égal des actionnaires et respecte leurs droits. La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits soient disponibles.

La société consacre une partie distincte de son site internet à la description des droits de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale. Cette partie comporte également un calendrier des informations périodiques et des Assemblées Générales. Les statuts et les chartes sont disponibles à tout moment.

La société publie l'identité des principaux actionnaires avec une description de leurs droits de vote et de leurs droits de contrôle spéciaux et, s'ils agissent de concert, une description des éléments clés des accords d'actionnaires existants. La société publie aussi les autres relations directes et indirectes entre elle-même et ses principaux actionnaires.

La société rend les informations utiles accessibles par le biais de son site internet avant l'Assemblée Générale. Lors de la convocation aux Assemblées Générales, la société communique les explications adéquates concernant les points de l'ordre du jour et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Le président dirige l'Assemblée Générale et prend les mesures nécessaires pour qu'il soit répondu aux questions pertinentes formulées par les actionnaires. Lors de l'Assemblée Générale, les administrateurs répondent aux questions relatives au rapport annuel et aux points portés à l'ordre du jour.

La société publie les résultats des votes et le procès-verbal de l'Assemblée Générale sur son site internet aussitôt que possible après l'Assemblée Générale.

Principe 9 : Hannibal Lease assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease établit un code décrivant tous les aspects principaux de sa gouvernance d'entreprise. Ce code est mise à jour aussi souvent que nécessaire pour refléter à tout moment la gouvernance d'entreprise de la société. Il est disponible sur le site internet de la société.

La société établit une déclaration dans son rapport annuel, décrivant tous les événements pertinents concernant la gouvernance d'entreprise de l'exercice écoulé. Cette déclaration est comprise dans une section spécifique du rapport annuel.

La société indique, à la fois, dans sa déclaration et dans sa charte, qu'elle a adopté le présent Code comme son code de référence.

VI 2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease est composé de 12 administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 13 de la circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les intérêts des actionnaires autre que ceux de référence au sens de l'article 23 de la loi N°2001-65

Les membres du Conseil d'Administration possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.

Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration de Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres :

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M Mohamed-Hechmi Djilani	PDG de la Société Investment Trust Tunisia et DGA des sociétés Confection Ras Jebel, Finances et Investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution et Amilcar Holding
M Hédi Djilani	PDG des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et Investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding
M Abdelkader Esseghaier	PDG des Sociétés Immobilière Echanfa, Immobilière Al Kadina, Les Bâtiments Modernes et DGA des Sociétés Financière Tunisienne et Représentation Internationale
M Abderrazak Ben Ammar	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL
M Mohamed Salah Frad	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa UGFS
M Mohamed Fekih	Directeur Général de Tunis International Bank TIB
M Hatem Ben Ameur	Directeur Financier de la Société Investment Trust Tunisia
Mme Aortef Boubaker Jourou	Directeur Contrôle de Gestion de la Société YKH Holding
M Ridha Ayed	Directeur de l'Audit et de l'Inspection à la STUSID BANK
M Youssef Idani	Consultant, Ex-Secrétaire Général de la BNA
Mme Myriam Ben Abdennebi	Directeur Central à la MAE
M Zouhaier Besbes	Ex Administrateur indépendant et Président du Comité des Risques de la Société Tunisienne des Banques STB Ex Directeur d'agence de l'UBCI et Tunisie Leasing

VI 2 1 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse

Il comporte deux membres indépendants et au plus un membre dirigeant, ainsi qu'un membre représentant les intérêts des actionnaires autre que ceux de référence au sens de l'article 23 de la loi N°2001-65. Les autres membres sont des membres externes représentant les actionnaires et n'ayant pas de fonctions managériales ou salariales dans l'établissement de crédit.

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les actionnaires autre que ceux de référence au sens de l'article 23 de la loi N°2001-65 ne peut être renouvelé plus de deux fois.

B- Membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant, conformément à l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

C- Missions du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants :

- La définition de la stratégie de l'établissement,
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement,
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société,
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts de Hannibal Lease.

D- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige notamment en cas de survenance d'évènements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité. Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désigné à cet effet.

E- Obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à Hannibal Lease dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,

- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

F- L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. Hannibal Lease assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

G- La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable,
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement,
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires,
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Président Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T n° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil d'Administration détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction. On entend par « intérêt privé » un intérêt étranger à celui de Hannibal Lease, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires

commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction. L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social de Hannibal Lease.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la société elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit,
- Apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil,
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de Hannibal Lease.

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance de Hannibal Lease, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de l'établissement.

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres du est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux; ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

I- Politique des Nominations et des Rémunérations

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créée à cet effet. Ce comité est composé de deux membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et Mme Aoitef JOUIROU.

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations et des Rémunérations se concerta avec le management de Hannibal Lease et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination.

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité et des Rémunérations. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités.

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations et des

Rémunérations se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation

VI 2.2. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2015.

Date	29 Janvier 2015	14 Avril 2015	27 Mai 2015	29 Juillet 2015
Nombre de participants	12	12	12	12

Date	26 Août 2015	20 Octobre 2015	7 Décembre 2015
Nombre de participants	11	10	11

Pendant ces réunions, il a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31-12-2014 et au 30-06-2015. Il a par ailleurs examiné et approuvé les déclarations trimestrielles au 31-12-2014, au 31-03-2015, au 30-06-2015 et au 30-09-2015.

Il a examiné et validé la stratégie d'investissement et d'expansion de l'établissement. Aussi, il a validé les projections financières de la société pour les cinq prochaines années.

Par ailleurs, il a examiné la politique de crédit de Hannibal Lease, la politique et les règles de gestion et procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que la politique de risque de liquidité. En outre, il a assuré son rôle de contrôle et de supervision de l'équipe dirigeante et a effectué les diligences nécessaires afin d'améliorer le Système de Contrôle Interne et de management des risques de Hannibal Lease.

VI 3 Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease a créé des comités spécialisés tels que le Comité Permanent d'Audit Interne, le Comité des Risques et le Comité Exécutif de Crédit. La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance. Ces comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

VI 3 1 Le Comité Exécutif du Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit de la Société Hannibal Lease est l'organe chargé d'examiner l'activité de financement de l'établissement. Ce comité a été mis en place conformément à la circulaire 2011-06 et se compose de trois membres à savoir :

- M. Mohamed-Hechmi DJILANI, Président du comité,
- M. Hedi DJILANI, membre du comité,
- M. Abderrazak BEN AMMAR, membre du comité.

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de l'établissement et est chargé principalement de :

- Statuer sur les demandes de financement de son ressort ou celles qui lui sont soumises,
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur certaines catégories de crédits notamment :
 - Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le Conseil d'Administration,
 - Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil d'Administration,
 - Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'Etablissement de Crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
 - Les crédits accordés aux clients classés chez l'Etablissement de Crédit concerné ou chez d'autres Etablissements de Crédit au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

Le Comité Exécutif de Crédit a tenu 12 réunions durant l'année 2015, auxquelles ont assisté tous ses membres.

Date	27 Janvier 2015	24 Février 2015	24 Mars 2015	27 Avril 2015
Nombre de participants	3	3	3	3

Date	26 Mai 2015	26 Juin 2015	28 Juillet 2015	25 Août 2015
Nombre de participants	3	3	3	3

Date	27 Septembre 2015	29 Octobre 2015	27 Novembre 2015	28 Décembre 2015
Nombre de participants	3	3	3	3

Lors de ces réunions, le Comité Exécutif de Crédit a statué sur les demandes de financement de son ressort et a examiné l'activité de crédit et les réalisations commerciales de Hannibal Lease. Aussi, il a assisté le Conseil d'Administration dans la mise en place de la politique de crédit de Hannibal Lease.

VI.3.2. Le Comité Permanent d'Audit Interne

A- Présentation du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne de Hannibal Lease est institué conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Ce comité est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. Sa Charte est adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est revue régulièrement par le Comité Permanent d'Audit Interne qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne de Hannibal Lease a pour mission de veiller au respect par la société de la mise en place de systèmes de Contrôle Interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

C- Composition du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne se compose d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité Permanent d'Audit Interne. Les membres du Comité d'Audit ne peuvent pas siéger dans un autre comité du Conseil d'Administration. La présidence du Comité Permanent d'Audit Interne doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 13 de la circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée l'un des membres du comité, choisi par ses pairs.

D- Attributions du Comité Permanent d'Audit Interne

Le comité assiste le Conseil d'Administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance. Dans ce cadre, il est appelé à :

- Veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies,
- Analyser les insuffisances du fonctionnement du système de Contrôle Interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives,
- Examiner les états financiers intermédiaires et annuels de Hannibal Lease ainsi que le rapport annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'Administration,
- Proposer la nomination des commissaires aux comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles,
- Examiner tout évènement ou toute opération susceptible de nuire à la situation financière de l'établissement, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les commissaires aux comptes,

- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'Audit Interne et les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques lui permettant de s'acquitter efficacement de ses missions,
- Donner un avis au Conseil d'Administration sur la désignation du responsable de l'Audit Interne et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération.

La Direction Générale de Hannibal Lease est tenue de fournir au Comité Permanent d'Audit Interne tout document ou information que le Comité juge utile et notamment :

- Les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi de réalisation des recommandations de ces missions,
- La documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne,
- Les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil d'Administration,
- Les notes sur la stratégie de développement de l'établissement et les projections financières,
- Les rapports de missions de contrôles de la BCT et des autres missions de contrôle réalisées par les Autorités Publiques,
- Les rapports des commissaires aux comptes et des auditeurs externes ainsi que les rapports des Agences de Notation.

Le Président du Comité Permanent d'Audit Interne peut demander l'audition de toute personne responsable au sein de l'établissement sur des questions relevant de la compétence du Comité.

Le Comité peut, lorsqu'il le juge nécessaire, proposer au Conseil d'Administration de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

E- Réunions

Six réunions au minimum sont tenues, chaque année, par le Comité Permanent d'Audit Interne sur convocation de son Président. Sauf urgence, le Comité Permanent d'Audit Interne est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'Administration.

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du Comité Permanent d'Audit Interne. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Les membres du Comité Permanent d'Audit Interne peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire.

Au moins une fois par an, le Comité Permanent d'Audit doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le Comité rencontre les auditeurs internes et les auditeurs externes au cours de réunions distinctes.

Le Comité Permanent d'Audit Interne ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs. Les décisions du Comité sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

La structure d'Audit Interne est en charge du secrétariat du Comité Permanent d'Audit Interne et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des commissaires aux comptes.

F- Rapport d'Activité du Comité Permanent d'Audit Interne de 2015

Le Comité Permanent d'Audit Interne rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil d'Administration de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des états financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les membres du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. Ce Comité se compose de :

- M. Ridha AYED, Président du comité,
- Mme Aoitef JOUIROU, membre du comité,
- M. Abdelkader ESSEGHAIER, membre du comité,
- M. Zouhaier BESBES, membre du comité.

Fréquence des Réunions

Le Comité Permanent d'Audit Interne a tenu six réunions au cours de l'année 2015, sous la présidence de Monsieur Ridha AYED et en la présence de tous ses membres. Lors de ces réunions, les membres du Comité ont examiné le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de la société pour s'assurer de :

- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'établissement,
- La fiabilité de l'information interne et externe,
- La sécurité des opérations,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Dans ce cadre, le Comité Permanent d'Audit Interne a assuré un suivi des activités de l'Audit Interne, des Commissaires aux Comptes et des organes de contrôle de Hannibal Lease et a procédé à l'examen et la supervision des pratiques de la société en matière de Contrôle Interne, de gestion des risques et de reporting financier.

Synthèse des travaux du Comité Permanent d'Audit Interne durant l'année 2015

Les travaux du Comité Permanent d'Audit Interne ont porté, en 2015, principalement les sujets suivants :

- Le suivi de l'activité de l'Audit Interne,
- Le suivi des travaux intérimaires des Commissaires aux Comptes,
- L'examen des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2014 et au 30/06/2015,
- La discussion et l'examen des procédures portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les règles de gestions y afférentes,
- L'examen du Business Plan ainsi que des projections financières établies sur les cinq prochaines années,
- L'examen des rapports transmis régulièrement au CMF (document de référence, note d'opération des Emprunts Obligataires) ainsi que des indicateurs d'activité trimestriels avant leur publication,

VI.3.3. Le Comité des Risques

Conformément à la circulaire 2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l'année 2012. Ce comité se compose des quatre membres suivants :

- M. Youssef IDANI, administrateur indépendant, Président du Comité,
- M. Mohamed Salah FRAD, membre du Comité,
- M. Hatem BEN AMEUR, membre du comité
- Mme Myriam Ben Abdennebi, membre Cu comité.

Le Comité des Risques s'est réuni six fois pendant l'exercice 2015.

Date	30 Mai 2015	25 Juin 2015	25 Août 2015	9 Octobre 2015
Nombre de participants	4	4	4	4

Date	8 Décembre 2015	30 Décembre 2015
Nombre de participants	3	3

Lors de ces réunions, le Comité des Risques a examiné le rapport de diagnostic de la Gestion des risques au sein de Hannibal Lease que ainsi l'état d'avancement des systèmes de gestion des risques en application de la circulaire de la BCT N°2006-19. Il a, par ailleurs, examiné les situations trimestrielles comptables arrêtées au 31-12-2015, au 31-03-2015, au 30-06-2015 et au 30-09-2015. Il a examiné la politique de l'établissement en matières de risques notamment ceux de liquidité, de taux, de transformation et opérationnel. Il a assisté le Conseil d'Administration dans l'examen des

engagements de Hannibal Lease ainsi que des créances Classées ainsi que pour le choix d'une solution de gestion de risque Opérationnel

VI 4 La Direction Générale

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI occupe le poste de Président Directeur Général de Hannibal Lease et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 27 Mai 2015. Le mandat du Président Directeur Général expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Rafik MOALLA occupe le poste de Directeur Général Adjoint et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 27 Mai 2015.

VI 5 Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2015 a désigné le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Mohamed LOUZIR en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2013 a désigné le cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2015.

VII. ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE

L'activité des établissements de crédit, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Un établissement de leasing gère des milliers de comptes et d'opérations, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir. Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes. Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable. C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité des établissements de crédit doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

Le contrôle Interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT 2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bale et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne de Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne de Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exercé à travers quatre niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique,
- Contrôle de 2^{ème} niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle,
- Contrôle de 3^{ème} niveau représenté par l'Audit Interne,
- Contrôle de 4^{ème} niveau à travers les Commissaires aux comptes et les autorités de tutelle.

Le Niveau 1 du contrôle : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Le Niveau 2 du contrôle : il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques de Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité Permanent d'Audit Interne, Comité Exécutif de Crédit, Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques...

Le Niveau 3 du contrôle : Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité Permanent d'Audit Interne.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein de Hannibal Lease :

Contrôle Permanent : assuré par le contrôle de conformité, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.

Contrôle Périodique : assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité Permanent d'Audit Interne qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Les pouvoirs au sein de Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenant des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

VII 1 La cohérence et l'efficacité du système de contrôle

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques.

VII 1 1 Le Comité Exécutif de Crédit

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et statue sur les financements dont le montant des engagements dépasse le seuil d'un million de Dinars, les nouveaux crédits ou crédits de restructuration relatifs à des clients dont le montant des engagements dépasse un million de Dinars, et les crédits relatifs aux parties liées dont le montant des engagements dépasse un million de Dinars.

VII 1.2. Le Comité Permanent d'Audit Interne

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

VII 1 3 Le Comité des Risques

Conformément à la circulaire 2011-06, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques, Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière

VII 2 Surveillance et suivi des risques

Les activités de Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques :

- Risque de crédit,
- Risque de transformation,
- Risque de taux,
- Risque de liquidité,
- Risque informatique,
- Risque opérationnel,
- Risque de non-conformité,
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme.

VII 2 1. Risque de Crédit

La gestion du risque de crédit au sein de Hannibal Lease est axée sur les principes suivant :

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients,
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits,
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit.
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit.

Hannibal Lease a entamé en 2015 un projet de mise en place d'une solution de scoring et de notation interne pour améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser ses fondamentaux, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permettra, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

VII.2.2. Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de durée. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact de la non adéquation des ressources aux emplois de Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière.

Les procédures de gestion du risque de transformation sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque.

VII.2.3. Risque de taux

Les emplois de Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing. L'objectif premier est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des tendances des marchés et des risques qu'elles engendrent.

VII.2.4. Risque de liquidité

A ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein de Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière.

Ceci est de nature à assurer :

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne

De plus, Hannibal Lease a mis en place, au cours de l'année 2015, un nouvel applicatif de gestion des flux de trésorerie et des prévisions de liquidité. Cet outil permet à Hannibal Lease de suivre la liquidité, son endettement, la structure et le coût de ses ressources, de faire des projections et des simulations avec des scénarii préétablis et l'impact de la réalisation de ces scénarii sur la liquidité et de contrôler le respect des limites établies en matière d'exposition à chaque type de ressource.

VII.2.5. Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque et dans le cadre du perfectionnement du plan de continuité d'activité, un audit complet de l'infrastructure informatique et réseau de Hannibal Lease a été réalisée. Sur la base des recommandations de cet audit, la mise en place d'une nouvelle architecture de l'infrastructure informatique basée sur la virtualisation et la haute disponibilité et utilisant des solutions et des technologies hardware et software up-to-date et évolutives, a été entamée et devrait être finalisée à la fin du 1^{er} semestre 2016. Outre ses hautes performances, cette nouvelle infrastructure informatique améliorera notablement la sécurité informatique matérielle et virale, l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde des bases de données, et assurera la quasi-continuité d'activité en cas de survenance d'une panne ou d'une défaillance quelconques tel que prévu par le plan de continuité d'activité.

VII 2 6 Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a mis à jour en 2015 sa cartographie des risques. Une application de gestion du risque opérationnel a été mise en place courant afin de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents et permettre une meilleure identification, appréciation et évaluation des risques et une réponse adéquate à chaque risque. En outre, cette application permettra à l'entité chargée du Suivi et de la Surveillance des risques de mieux contrôler l'application de la politique de risque, le respect des limites d'exposition fixés et la mise à jour instantanée de la cartographie des risques

VII 2 7 Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux établissement de crédit qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens humains et informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et à posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière

VII 2 8 Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la circulaire BCT N°2013-15 du 17 Novembre 2013 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,
- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risque de blanchiment d'argent.

Hannibal Lease a procédé en 2015 à la mise à jour de la procédure de connaissance du client (KYC) qui permet à l'établissement de collecter des renseignements à travers le remplissage d'une fiche d'entretien clients, d'obtenir les documents justifiant les informations recueillies des clients et relatives à leurs identités, activités et revenus et classer les clients selon le niveau de risque de blanchiment qu'ils présentent

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion feront l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes de Hannibal Lease.

VIII. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné.

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont reliés par différents types d'interconnexion : ADSL, SDSL et fibre optique.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité.

Au cours de l'année 2015, Hannibal Lease a entamé la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance de Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées les constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),
- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours de Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers de Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc ...) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation.
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité : un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

Le site principal comprend :

- Un serveur d'infrastructure : élément clé dans l'infrastructure qui devra assurer l'authentification des utilisateurs via l'annuaire Active Directory 2012 r2, assurer les services réseaux centraux (DNS, DHCP,...),
- Un Cluster HYPER-V qui héberge les machines virtuelles suivantes : deuxième contrôleur de domaine, deuxième serveur de messagerie Exchange 2016, premier serveur de messagerie Exchange 2016, un serveur antivirus Trend Micro WFBS v9, un serveur de fichier pour le partage de données utilisateurs, un serveur de bases de données SQL de production, un serveur d'application métier (Prolease), un serveur de test de restauration,
- Une baie de disques SAS nécessaire pour implémenter le Cluster Hyper-V, et qui sera utilisée pour stocker l'ensemble des machines virtuelles,
- Un serveur de sauvegarde qui devra assurer la sauvegarde des données critiques suivantes : bases de données SQL, base d'échange, base d'annuaire, applications métiers, fichiers critiques, machines virtuelles critiques,

- Une baie de disques SATA . cette baie de disques sera utilisée comme support de sauvegarde à court terme, la politique de sauvegarde consiste à sauvegarder les données vers la baie de disques ensuite depuis la baie,
- Robot de sauvegarde c'est un chargeur de bandes qui sera utilisé pour la sauvegarde à long terme.

Le site de secours comprend un serveur Hyper V qui héberge les machines virtuelles suivantes : troisième contrôleur de domaine, troisième serveur de messagerie Exchange 2016, Réplica du serveur de fichiers, Réplica du serveur de bases de données SQL de production, Réplica du serveur d'application métier (Prolease).

IX. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

IX.1. Formation du personnel

La politique de formation du personnel de Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière,
- La gestion des compétences,
- Le développement des connaissances dans les activités métiers,
- Le développement de compétences en nouvelles technologies.

En 2015, le personnel de Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT, par l'institut de la BCT et par des cabinets de formation privés. En outre, Hannibal Lease a pris en charge les frais de formation de deux cadres en MBA Gouvernance bancaire, Contrôle et Audit Interne auprès de l'ABF. En outre, Hannibal Lease a financé la certification en management des risques ISO 31000 pour deux de ses cadres.

IX.2. Avantages sociaux

Le personnel de Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants :

- Assurance Groupe Maladie,
- Prime de scolarité,
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir,
- Tickets Restaurant.
- Assurance départ à la retraite.

IX.3. Effectif

L'effectif de Hannibal Lease est composé de 95 personnes au 31/12/2015, avec un taux d'encadrement de 63%.

Grade	2011	2012	2013	2014	2015
Agent de Service	6	5	7	8	7
Agent de Bureau	3	3	4	5	
Secrétaire	7	7	9	5	8
Secrétaire Principale	2	1	2	6	5
Chef de Section	3	6	3	3	
Rédacteur	10	15	22	18	15
Rédacteur Principal	18	8	9	10	12
Sous-Chef de Service	11	14	8	8	11
Chef de Service	6	8	15	15	8
Chef de Service Principal	2	1	5	5	16
Fondé de Pouvoirs	3	3	4	3	2
Sous-Directeur	3	4	2	2	6
Directeur	2	2	2	2	2
Directeur Central	-	-	1	1	1
Directeur Général Adjoint	-	-	1	1	1
Président Directeur Général	1	1	1	1	1
Total	77	78	95	93	95

X. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Deloitte.**

Cabinet MS Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac d'Annecy - 1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 71 862 430
 Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

FINOR

Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 460.339.719 dinars et un bénéfice net de 4.635.703 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs et au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par le coursier de l'agence de Sfax. La société « HANNIBAL LEASE » a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 8 janvier 2016 sous le numéro 7000959/2016.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 25 avril 2016.

L'incidence desdites infractions s'élevant à 143 KDT et a été constatée en charges durant les exercices 2013-2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

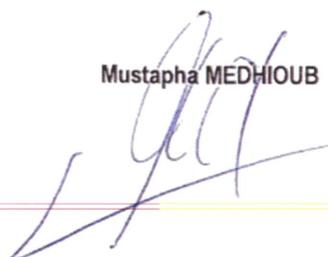
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB





Cabinet MS Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac d'Annecy -1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 71 862 430
 Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2015, s'élève à 4 000 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 20 octobre 2015, a autorisé votre société à acquérir auprès de la société immobilière « ECHARIFA », dans laquelle elle détient 26,56% du capital social, un terrain de 1.502 m² sis aux berges du Lac, au prix de 3.300 DT hors taxe le m².

Le prix du terrain a été arrêté à la somme de 5.047.208 DT, il englobe un montant de 90.608 DT engagé par la société immobilière « ECHARIFA » au titre des frais d'architecture, de conseil, de permis de bâtir et autres.

Ce terrain a été acquis dans le but de construire le siège social d'Hannibal Lease.

3- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Eclair Prym Tunisie dans laquelle elle détient 24,00% du capital, pour un montant global de 3.100.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 5 octobre 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 18.617 DT.

4- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 39.800.000 DT, durant la période allant du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 226.423 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 4.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 42.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 256.371 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 25.500.000 DT, durant la période allant du 24 février 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 142.828 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 65.851 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 19,74% du capital, pour un montant global de 10.400.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2015 au 23 décembre 2015, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 58.907 DT.

9- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 8.000.000 DT, durant la période allant du 16 février 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 43.835 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

10- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 31.228 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 500.000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2015 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

2- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital et échéant en 2015.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 2 000 000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 10 810 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 500 000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 6 005 DT.

3- HL a émis, le 26 décembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D 4 000 000 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 19 217 DT.

4- HL a émis, le 26 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant de D 1 500 000 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 16 022 DT.

5- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D 500 000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5 242 DT.

6- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D 500 000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5 242 DT.

7- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs et échéant en 2015.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 500 000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 1 879 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 500 000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 5 242 DT.

8- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 2.972 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 3.337 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 1^{er} juin 2015. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 1^{er} juin 2015. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2015, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015
Avantages à court terme	250 348	1 629	259 899	55 944	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	201 500	36 500	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	51 202	19 444	-	-
Assurances	4 016	-	7 197	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	250 348	1 629	271 903	55 944	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

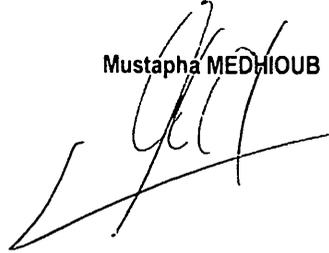
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



XI. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2016**ORDRE DU JOUR**

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 1^{er} juin 2016 à 10h00 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise - Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en 2016 et en 2017 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2016.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes FINOR pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018.
- Questions diverses.

XII. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HANNIBAL LEASE Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT Immeuble Triki Rue du Lac Malaren Les Berges du Lac 1053 Tunis MF 766895FAM000
--

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2016**PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et les Etats Financiers consolidés, approuve lesdits Etats Financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat Net 2015	4.635.703
Report à nouveau 2014 sans franchise de retenue à la source	2.864.863
Report à nouveau 2014 distribuable en franchise de retenue à la source	75.392
Total	7.575.958
Réserves légales (5%)	378.798
Solde à affecter	7.197.160
Dividendes	2 353.400
Report à nouveau distribuable en franchise de retenue à la source	75.392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	4 768.368
Total Report à nouveau	4.843.760

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise à distribution d'un dividende de 0,410 Dinars à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120.000.000 DT) sur 2016 et 2017 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 un montant net de 60.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2016 à un montant global net de 15.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de commissariat aux comptes du cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2018.

Le cabinet Finor, représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Mustapha MEDHIOUB, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elle n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

XIII. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 1^{er} juin 2016 à 10h00 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise - Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Modification des articles 12, 21, 24, 25 et 33 des statuts de Hannibal Lease

XIV. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2016

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 12, 21, 24, 25 et 33 des statuts de Hannibal Lease afin de se conformer au code des sociétés commerciales et à la loi 94-117 du 14 Novembre 1994.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à